Envoyé en préfecture le 18/12/2025
Reçu en préfecture le 18/12/2025
Publié le
ID : 056-215602293-20251211-2025_101-DE



Délibération n°9

2025-101 | Patrimoine - Cession d'une partie de la parcelle cadastrée section ZS n°365 Zone d'activité La Croix Piguel - Fixation du prix de vente

L'an deux mil vingt-cinq, le onze du mois de décembre à 20h00, s'est réuni le conseil municipal de la commune de Saint-Martin-sur-Oust, après convocation légale du 5 décembre 2025, à la mairie, sous la présidence de Madame Marion LE POGAM, Maire.

Secrétaire de séance : André BOUDART

| Nombre de membres du conseil | |
|---|---|
| En exercice | 14 |
| Présents | 11 |
| Votants | 11 |

En présence de :
*Marion LE POGAM, André BOUDART, Annie-Noëlle BURBAN, Bertrand HELLEU, Kathy LEBRETON, Hervé BURBAN, Jacqueline MADOUASSE, Bernard WIMART, Yannick SENE, Jacques DESIGNE, Arnaud COUE.*

| Vote | |
|---|---|
| Pour | 11 |
| Contre | 0 |
| Abstention | 0 |

Absent(s) :
*Michel CHRISTOPHE, Michèle LECOMMANDOUX, Karine CRETE.*

Madame le Maire fait lecture d'une demande d'information relative à la parcelle cadastrée section ZS n°365 située dans la zone d'activité La Croix-Piguel transmise par les établissements BURBAN implantés dans cette même zone.

Effectivement, dans le cadre du développement de son activité, la gérante de cet établissement souhaiterait acquérir une partie de la parcelle cadastrée section ZS n°365 dans le but de créer un nouvel accès plus sécurisé permettant de mieux délimiter la zone de transformation et l'accueil de la clientèle, correspondant à une bande située le long de son entreprise et d'une superficie d'environ 2 400 m².

En outre, Madame le Maire précise que cette parcelle d'une superficie totale de 19 925 m², est située en zone 1AUi du plan local d'urbanisme correspondant aux secteurs affectés aux activités artisanales, industrielles et commerciales.

Madame le Maire explique au conseil municipal que la vente de l'ensemble de la parcelle n'est pas d'actualité, compte tenu du contexte de sobriété foncière qui contraint la commune.

Madame le Maire fait état d'un avis des services des domaines.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal

➲ **FIXE** le prix de la parcelle cadastrée section ZS n°365 située en zone 1AUi du plan local d'urbanisme, à **3,10 € le m²,**



Mod. 540730 - 04/22 Fabrègue Entreprise labellisée IMPRIM'VERT

Envoyé en préfecture le 18/12/2025
Reçu en préfecture le 18/12/2025
Publié le
ID : 056-215602293-20251211-2025_101-DE

- **AUTORISE** le principe d'une cession d'une partie de la parcelle aux établissements BURBAN pour une surface d'environ 2 400 m²,

- **DIT** que les frais notariés seront à la charge de l'acquéreur,

- **AUTORISE** Madame le Maire ou son représentant à entamer toutes les démarches nécessaires à l'exécution de cette délibération.

Fait et délibéré à Saint-Martin-sur-Oust, le 11 décembre 2025,

Le secrétaire de séance,
André BOUDART

Le Maire,
Marion LE POGAM

